



FNAAFP/CSF
Fédération
de l'aide à domicile

Dossier de Presse
2018

Accompagnement des familles à leur domicile en prévention des troubles relationnels mère/bébé

La FNAAFP/CSF appelle à la mise en œuvre
d'une alliance nationale de tous les acteurs
de la périnatalité






CONTACT PRESSE :

Jean-Laurent CLOCHARD
Responsable du pôle Famille
06 79 37 18 87
jlclochard@fnaafp.org

Elsa DESPOISSE
Responsable de projet – Animation du réseau
06 77 05 36 87
edespoisse@fnaafp.org



Sommaire :

Un enjeu de santé publique majeur...	2
La FNAAFP/CSF appelle à une alliance de tous les acteurs de la périnatalité	3
Comment est né notre dispositif d'accompagnement?	4
Notre dispositif d'accompagnement repose sur une conviction forte	5
Les actions de mise en œuvre :	
 Un dispositif de formation professionnelle	6
 Une recherche action	7-8
 Notre observatoire en périnatalité	9
 Un colloque d'envergure nationale	10-11
 La déclinaison de la convention CNAF/CNAMTS autour du Prado « maternité »	12
Focus sur notre demande d'une nouvelle prestation familiale « périnatalité »	13-14
Paroles de familles et de TISF	15-16

Un enjeu de santé publique majeur...

La prise en charge des troubles de la relation mère/bébé est un enjeu de santé publique majeur, en particulier pour le développement de l'enfant. De nombreuses femmes sont concernées. Il est estimé qu'**entre 10 et 15% des mères en France sont sujettes à une dépression du post-partum.** De surcroît, la durée de séjour en maternité diminue et la Haute Autorité de Santé (HAS), en 2014, avançait qu'**en France entre 15 et 30% des femmes pourraient rencontrer des difficultés suite à une mauvaise préparation du retour à domicile.**

Si le « baby blues » est passager, **la dépression du post-partum est plus grave et peut survenir n'importe quand dans l'année suivant la naissance** (plus généralement durant le deuxième mois). **La dépression nuit au développement cognitif, social et affectif de l'enfant.** Dans les cas les plus sévères, **elle peut mener la mère au suicide.** Par ailleurs, il est estimé qu'une mère ayant subi une dépression du post-partum suite à une première naissance est plus susceptible de récidiver pour un autre enfant.

La FNAAFP/CSF appelle à une alliance de tous les acteurs de la périnatalité

Comme nous cessons de le répéter, la prévention de la dépression du post-partum doit devenir une priorité des pouvoirs publics.

C'est pourquoi nous appelons solennellement de nos vœux la construction d'une **grande alliance nationale** des acteurs de la périnatalité. L'objectif premier de cette alliance sera de convaincre les pouvoirs publics, comme ont su le faire les Anglais, de l'urgence de débloquent **les moyens nécessaires au financement de la psychiatrie anténatale et postnatale, dans laquelle les services d'aide à domicile spécialisés en périnatalité s'inscrivent**. Cette alliance devra regrouper les représentants des professionnels de santé et du social, les associations de patients et d'usagers, les sociétés savantes investies en périnatalité.

Lors du colloque du 29 mars 2018 (voir pages 9 et 10), **le Professeur Alain Grégoire**, spécialiste anglais en psychiatrie périnatale, **a montré l'impact financier positif en Grande-Bretagne de la prise en charge massive des troubles relationnels parents-bébé et des difficultés mentales des futures mères**. Ce financement de la prévention permet de faire des économies très importantes sur les dépenses de santé des enfants et des jeunes adultes confrontés, bébé, à ces difficultés périnatales. C'est tout le système national de santé qui est gagnant !

Comment est né notre dispositif d'accompagnement ?

Dès 2003, plusieurs associations du réseau de la FNAAFP/CSF ont commencé à travailler avec des pédopsychiatres reconnus pour leurs travaux en santé mentale et psychiatrie périnatale, notamment **Jacques Dayan** dans le Calvados, Professeur à la faculté de médecine de Rennes, et **Michel Dugnat** dans le Vaucluse, pédopsychiatre et praticien hospitalier au CHU de Marseille. A l'époque, la dépression du post-partum était identifiée par ces spécialistes, mais n'était pas toujours nommée comme telle. La rencontre des structures de la FNAAFP/CSF avec des spécialistes du soin psychique en période périnatale a alors permis des échanges de vue fructueux, débouchant sur des **projets d'accompagnement spécifique au domicile de ces mères en souffrance par des TISF (Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale) formées**. Elle a également permis de mieux prendre en compte la place du père dans la dyade mère/bébé.

Notre fédération s'est également pleinement inscrite dans l'esprit du **plan périnatalité du Ministère de la Santé 2005-2007 visant à favoriser le décloisonnement entre les acteurs de la périnatalité et le développement du travail en réseau** : professionnels de santé, services départementaux de la Protection Maternelle Infantile (PMI) et associations de TISF.

La FNAAFP/CSF a par ailleurs organisé en décembre 2006 un premier colloque intitulé : « Sortie précoce de maternité : Quels risques ? Les enjeux de l'accompagnement à domicile ». Le large succès de cet événement a fortement contribué au développement de notre dispositif novateur d'accompagnement des familles à leur domicile en prévention des troubles relationnels parents/bébé.

Notre dispositif d'accompagnement repose sur une conviction forte

A la lumière de notre expérience et des expérimentations menées par des associations de notre réseau, nous avons acquis une conviction : **un accompagnement à domicile spécifique réalisé par une TISF formée doit être systématiquement proposé à toute famille concernée par une sortie précoce de maternité et/ou par l'apparition de troubles de la relation père/mère/bébé.**



06

Un dispositif de formation professionnelle

Dans un objectif d'amélioration de la qualité des interventions d'aide au domicile des familles en sortie de maternité, la FNAAFP/CSF a mis en place via son organisme de formation, l'IFED, une première formation complémentaire de 35 heures pour les TISF **sur les troubles de la relation mère/bébé**. A ce jour, 629 TISF de notre réseau ont suivi cette formation.

La mise en place d'un deuxième niveau de formation en partenariat avec l'association Pikler Loczy s'est très vite imposé à nous. En effet, l'évolution de notre offre de formation **à l'observation fine et partagée du lien mère-bébé** a permis de répondre à un besoin de développement des compétences des TISF et de leur encadrants, et de légitimer notre dispositif d'accompagnement auprès des acteurs des réseaux de périnatalité et des professionnels de santé. A ce jour, 286 TISF de notre réseau ont été formés. **Nous travaillons actuellement à un troisième niveau de formation.**

Ces formations spécifiques complètent la formation initiale des TISF (2 000 heures théoriques et pratiques s'étalant sur une période de 18 mois à 2 ans). Cette formation prépare à un diplôme de travail social de niveau IV.



La recherche action



Les TISF en périnatalité :

Quelles représentations à l'œuvre dans les savoirs professionnels guident leur action auprès des mères et leur bébé dans la structure familiale ?



Cette recherche, conduite par le Collège Coopératif Auvergne Rhône Alpes (CCAURA) prend appui sur trois constats :

- ❖ **Un grand nombre de femmes éprouvent des complications d'ordre psychosocial pendant la période périnatale** qui ont des effets négatifs profonds sur le parentage et le développement de l'enfant (retards développementaux, difficultés cognitives et insécurité de l'attachement).
- ❖ **L'intervention des TISF améliore la qualité de l'éducation parentale et en particulier du lien mère-enfant.**
- ❖ **Ce secteur manque de visibilité et de reconnaissance**, notamment lié à la difficulté de légitimer ces professionnels comme des travailleurs sociaux. Le métier de TISF demeure insuffisamment connu et parfois même non-reconnu. Peu de travaux lui ont été spécifiquement consacrés.



La recherche action

Cette recherche a pour objectif principal d'étudier, en lien étroit avec les personnes concernées, les impacts de la formation complémentaire TISF « périnatalité » mise en place par la FNAAFP/CSF et l'IFED sur les connaissances liées à cette profession et leurs pratiques professionnelles. Elle vise également à faire des recommandations quant aux contenus et aux modalités pédagogiques à prioriser.

L'IFED (Institut de Formation d'Etude et de Documentation) est l'organisme de formation de la FNAAFP/CSF.

Légitimer le soutien apporté par les TISF

Mesurer les effets de la formation périnatalité dispensée aux TISF

Valoriser la spécificité de l'intervention de ces professionnels en périnatalité

Apprécier l'efficacité de ce mode d'intervention

Apprécier l'impact en termes de réduction des risques de maltraitance



Notre observatoire en périnatalité

Un dispositif permettant de connaître les caractéristiques des familles accompagnées en périnatalité et les modalités d'intervention des TISF.

Cet outil permet d'aider les associations à effectuer un suivi de leurs interventions TISF en matière de prévention du dysfonctionnement du lien père/mère/enfant.

Cet outil permet de mesurer dans le temps les engagements pris par les associations.

Un dispositif de suivi de la charte nationale de l'accompagnement à domicile en sortie de maternité de la FNAAFP/CSF et des associations adhérentes.



10

Un colloque d'envergure nationale

« Ensemble, prenons soin du bébé : une approche médicale et sociale pour prévenir les troubles relationnels parents/bébé. »

Convaincue que la prévention en période périnatale doit s'appuyer sur des projets innovants et une vraie collaboration entre les acteurs du social et du médical, la FNAAFP/CSF a organisé un colloque national le 29 mars 2018 visant en particulier à communiquer sur les résultats de la recherche-action menée par le Collège Coopératif Auvergne Rhône Alpes. Ce colloque a permis également aux participants et aux intervenants d'échanger sur les enjeux et les initiatives locales autour du prendre soin du bébé et à comprendre en particulier le rôle des TISF dans l'accompagnement à domicile de la triade père/mère/nourrisson.

La FNAAFP/CSF a pu présenter à ses partenaires et aux pouvoirs publics le résultat de ses réflexions et réalisations, aboutissant à la création d'un dispositif national en périnatalité dans l'objectif de répondre à des enjeux de santé publique.

Ce colloque était animé par **Nathalie Le Breton**, spécialiste de la parentalité et experte en littérature jeunesse, ex co-animatrice et éditorialiste de l'émission « Les Maternelles ». **Michel Dugnat**, pédopsychiatre en périnatalité à l'unité parents-bébé du CHU de Marseille, en était le grand témoin.



Extraits de la conclusion du colloque

« Aujourd'hui, il existe encore de nombreux freins pour que toutes les mères qui accouchent puissent, si elles le désirent, être accompagnées par des TISF »

« Ce colloque doit maintenant être un énorme coup d'accélérateur pour la reconnaissance par les pouvoirs publics de la nécessité d'avoir un véritable service d'accompagnement ouvert à tous et pris en charge en totalité dans le cadre des dépenses de santé publique et des budgets de la sécurité sociale »

« C'est pourquoi dès demain, la FNAAFP/CSF reprendra contact avec le Ministère des Solidarités et de la Santé, et plus particulièrement avec le cabinet d'Agnès Buzyn, pour porter une demande de création d'une prestation familiale légale « périnatalité »



12

La déclinaison de la convention CNAF/CNAMTS autour du PRADO « maternité »

Une des actions du dispositif de la FNAAFP/CSF vise à décliner et à rendre effective localement la **convention signée en janvier 2016 entre la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) et la CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) autour du dispositif PRADO « maternité »**.

Cette convention favorise l'intervention des TISF, à côté de l'intervention des sages-femmes, en sortie de maternité dans le cadre du dispositif PRADO « maternité ». Cette déclinaison locale consiste à mobiliser les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) et les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM) pour aboutir à la signature d'accords locaux, dans lesquels les associations d'aide à domicile doivent trouver leur place.

Elle vise également à proposer des améliorations à la convention nationale (obligation d'une formation complémentaire, prise en charge financière des participations des familles...).

Focus sur notre demande d'une nouvelle prestation familiale « périnatalité »

Même si tout ne se joue pas durant la grossesse et les premiers mois de la vie du bébé, chacun s'accorde à considérer que la **périnatalité est une période fondatrice et fondamentale pour le bon développement de l'enfant.**

C'est pourquoi il est essentiel que les pouvoirs publics **consacrent des moyens importants à l'accompagnement médical et social des parents et de leur bébé** durant cette période. Il est essentiel de rappeler que ce financement de la prévention permet de faire des économies très importantes sur les dépenses de santé des enfants et des jeunes adultes confrontés, bébé, aux troubles du lien principalement avec leur mère.

C'est dans cette perspective que la FNAAFP/CSF revendique la création **d'une prestation familiale « périnatalité »** gérée par la branche famille de la sécurité sociale.

Cette prestation doit permettre à toutes les familles qui le souhaitent de bénéficier d'un **accompagnement à domicile de 20 heures par une TISF en sortie de maternité.**

Focus sur notre demande d'une nouvelle prestation familiale « périnatalité »

Cette prestation légale répond aux principes :

- **d'universalité** ; elle respecte ainsi la logique inhérente à la sécurité sociale et la politique familiale : toute famille doit avoir un accès à cette prestation en amont de l'accompagnement. Il s'agit d'éviter, durant cette période de fragilité maternelle, d'obliger les parents à des démarches administratives pour y accéder. Un reste à charge doit également être proscrit. Il dissuaderait la famille d'accepter cet accompagnement
- **d'équité** ; elle permet d'éviter toute discrimination financière entre les personnes restant à la maternité avec une prise en charge intégrale et automatique du coût du séjour en maternité par l'assurance maladie, au détriment de celles choisissant de sortir de maternité plus précocement ;
- **de prévention primaire** ; cet accompagnement de 20 heures dans le quotidien des familles favorise une évaluation des signes de dysfonctionnements du lien mère/bébé. Cette observation fine permet d'établir par la suite un projet d'accompagnement social et médical individualisé, au-delà des 20 heures si nécessaire.

Paroles de familles accompagnées

« L'intervention de Sabine, TISF, à mon domicile m'a beaucoup aidée à surmonter la difficulté éprouvée suite à la naissance de ma fille... En particulier, je suis heureuse d'avoir pu en parler et d'avoir dédramatisé cet épisode, d'avoir été rassurée concernant mon lien avec elle... Je pense que cette intervention a eu un rôle déterminant dans la « digestion » de mon épisode dépressif. Je suis très reconnaissante à Sabine de son respect, sa douceur et la qualité de ses conseils. »

Madame T., maman de Sophie

« L'intervention de Carole, TISF, m'a permis de m'aider à construire le lien avec mon fils. Son aide dans les tâches ménagères m'a permis d'être pleinement présente pour lui. Elle m'a également beaucoup apporté en me partageant ses conseils pour m'occuper de lui : sur la prise des biberons, l'endormissement, les pleurs... Mais elle m'a aussi beaucoup aidée en prenant le relais avec mon fils pour me permettre de me reposer et de reprendre des forces. Sa présence, sa bienveillance ont été très bénéfiques pour notre famille... Aujourd'hui, nous sommes une famille prête pour cette nouvelle vie. Elle m'a également permis de me sentir moins seule à la maison pendant cette période critique. J'ai pu voir petit à petit les liens qui se créaient avec mon fils et elle a pu m'encourager dans cette prise de conscience de devenir maman. Aujourd'hui, je me sens pleinement maman ».

Madame F., maman de Jules

Paroles de TISF

« Ce temps long, c'est le temps du domicile, de l'intimité. C'est celui qui permet de prendre le temps dans cette période si particulière de la périnatalité : celui de la découverte du bébé, de l'observation, mais aussi celui de prendre soin de soi - se reposer, se doucher, manger équilibré - le temps de devenir parents. »

Christelle, TISF

« Ma présence, en tant que TISF, peut s'avérer essentielle en période périnatale. Cette présence n'est pas là en remplacement, mais en complément, pour mieux aider la famille, en tenant compte de ses compétences propres, en les valorisant et en les guidant. »

Christophe, TISF

« Oui, j'ai un rôle d'observation ; je prends le temps d'écouter ce que la maman dit ou ne dit pas à son bébé, je regarde ce qu'elle fait ou ne fait pas avec lui. Et en miroir, j'écoute le bébé, je le regarde. Je pressens l'inquiétude de la maman, les tensions du bébé. En parallèle, cette observation me permet de mieux travailler en lien avec la puéricultrice, la sage-femme, le pédopsychiatre et d'échanger sur la situation. »

Fabienne, TISF